

# Les personnes confrontées à des difficultés spécifiques

## Chiffres clefs

### National

**1 000**  
structures

**400 000**  
personnes accueillies

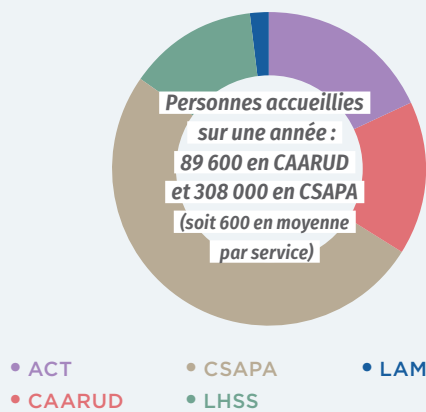
### Nexem

**260**  
ESSMS adhérents  
à Nexem

**115 000**  
personnes  
accompagnées

### Nombre d'ESSMS au total

79% des ESSMS sont privés non lucratifs

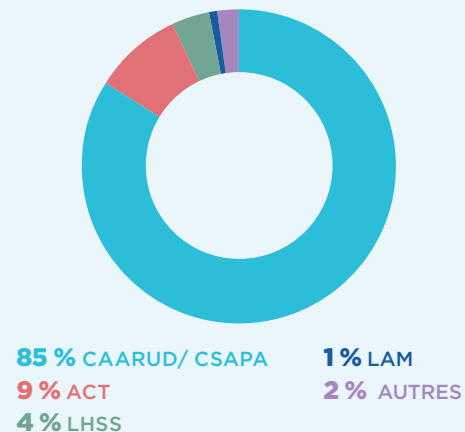


Sources : FINESS, OFDT

### 3 760 salariés



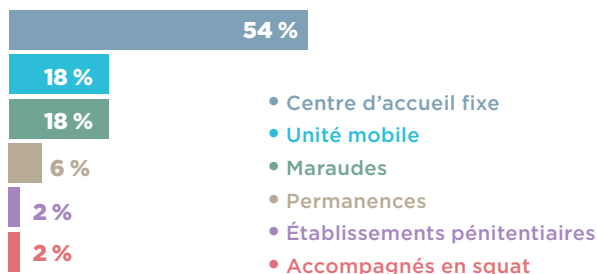
Les adhérents Nexem représentent 20 % des établissements du privé non lucratif et 1/3 des CHRS



Sources : Nexem

### Une diversité des modalités d'accueil dans les CAARUD

Près de 40 % des personnes accueillies dans des unités mobiles ou maraudes



Sources : OFDT

### 15 salariés (11 ETP) en moyenne



Source : KOAMA

21% des usagers CAARUD n'ont pas de revenus et seul 50 % vivent dans leur propre logement ou chez des proches.

2,6% des établissements et services adhérents sur l'aide aux publics spécifiques.

## Les principaux établissements et services

Cette partie du secteur social et médico-social est consacrée à l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés spécifiques. Il s'agit, d'une part, des services spécialisés **en addictologie**, et, d'autre part, **de structures qui hébergent et délivrent des soins à des personnes en situation sociale très difficile**, souvent sans domicile fixe, qui nécessitent un accompagnement tant social que médical, parfois avec des soins aigus.

### Addictologie

Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)

Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (CAARUD)



### Hébergement - grande précarité

Lits d'accueil médicalisés (LAM)

Lits halte soins santé (LHSS)

Appartements de coordination thérapeutique (ACT)



## Le financement des établissements et services

*En 2019, le financement du secteur des personnes confrontées à des difficultés spécifiques s'élève à 661 millions d'euros.*

### SECTEUR PDS

Financement par  
l'Assurance maladie via les  
agences régionales de santé  
(ARS)



## Les autres acteurs du secteur

### Institutions centrales

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives (MILDECA)

DGCS

### Autorités de contrôle et de tarification

Agence régionale de santé (ARS)

### Partenaires institutionnels

Comité national de lutte contre les exclusions (CNLE)

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et de la solidarité (DREETS) effectives au 1<sup>er</sup> avril 2021

Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)

Acteurs du secteur Accueil - hébergement - insertion (AHI)

Éducation nationale

## Les enjeux et perspectives du secteur

- ▶ **L'amélioration du parcours de santé des usagers** : il existe à ce jour un manque d'articulation efficient entre l'offre de premier recours et les dispositifs spécialisés (médico-social, hospitalier, médecine de ville) et des besoins complexes et multiples des personnes.
- ▶ **Le déploiement d'actions « hors les murs » des structures de l'addictologie** : aller vers les populations ciblées ; l'approche peut être territoriale (actions en milieu rural, semi-rural, quartiers urbains...), populationnelle (personnes en situation d'exclusion, public festif, femmes...) ou thématique (dépistage, accès aux soins...).
- ▶ **Répondre à l'accroissement de la précarité et de la prévalence des maladies chroniques** en déployant l'offre d'ACT, LAM et LHSS et en identifiant les solutions d'aval.
- ▶ **L'amélioration de l'offre en matière de prise en charge et de réduction des risques et des dommages** pour les usagers de drogue illicite : prévenir les surdoses et les risques associés à la prise de substances tels que les hépatites, notamment grâce aux salles de consommation à moindre risque.
- ▶ **L'anonymat de la personne accompagnée en addictologie** : garantir l'anonymat prescrit par le code de la santé publique tout en organisant et coordonnant son parcours de soins
- ▶ **Le dispositif « un chez soi d'abord »** : offrir un logement accompagné aux personnes sans domicile souffrant de handicap psychique.

## Pour aller plus loin

- [Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté](#)
- [Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022](#)
- [OFDT, Drogues et addictions, données essentielles](#)

